

# INTERNAT DE LA REUSSITE AU COLLEGE-LYCEE DE CORTE

## 1. PRESENTATION

L'**internat de la réussite** s'adresse à des collégien-es ou des lycéen-nes motivé-es, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.

En plus des cours, les internes peuvent bénéficier :

- d'un **accompagnement pédagogique et éducatif** effectué par des personnels qualifiés, souvent les professeurs ou des conseillers principaux d'éducation ;
- de la **révision des cours** et de la préparation aux devoirs ;
- d'**activités sportives et culturelles** organisées en fonction du projet de l'établissement d'accueil ;
- d'un accès aux **nouvelles technologies**.

Pour plus d'informations, consulter sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid47681/l-internat-dispositif-accompagnement.html>.

## 2. CHOISIR L'INTERNAT DE LA REUSSITE

Tout élève volontaire et méritant peut être candidat. La scolarité y représente un **coût modeste** pour la famille, et peut ouvrir droit à des bourses.

Intégrer un internat de la réussite constitue un **choix familial concerté pour vivre autrement sa scolarité** :

- en changeant de cadre de vie ;
- en construisant un projet personnel et professionnel ;
- en développant la responsabilité, l'autonomie et l'estime de soi ;
- en s'épanouissant au contact de camarades également motivés par de bons résultats scolaires ;
- en retrouvant son cadre familial le week-end.

## 3. INSCRIPTION

L'internat de la réussite peut être demandé par l'élève et sa famille ou suggéré par le-la chef-fe d'établissement, le-la CPE (conseiller principal d'éducation), les enseignants, le-la Psychologue de l'Education nationale (*ex- conseiller d'orientation-psychologue*) ou l'assistant-e social-e scolaire.

Le dépôt des demandes se fait par la famille auprès de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

Le dossier est transmis pour **le 12 mai 2017** par l'établissement d'origine à l'attention de la :

**Direction des services départementaux de l'Education Nationale  
du département actuel de scolarisation**

<b>*Corse du Sud</b>	<b>*Haute-Corse</b>
Madame Martine Alliez Conseillère technique Assistante sociale Boulevard Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Madame Marie-Pierre GIAMARCHI Conseillère technique Assistante sociale Palais de la Mer 5 Bis rue Chanoine Leschi – BP 177 20293 BASTIA CEDEX

Toutes les candidatures recevables sont examinées et classées sur liste complémentaire. Les réponses sont communiquées aux familles fin mai de manière, en cas de non admission à permettre une reformulation des vœux sur leur secteur.

#### 4. CANDIDATS CONCERNES

Seules seront examinées les candidatures, *sous réserve des décisions d'orientation prises par les chefs d'établissement d'origine* :

- des futurs élèves de 3<sup>ème</sup> (1 à 2 places\*), de 2<sup>nde</sup> (10 places\*), de 1<sup>ère</sup> (1 à 2 places\*) –\*sous réserve-
- résidant hors secteur de la zone de recrutement du collège et du lycée de Corte
- et non admis à la section sélective de 2<sup>nde</sup> GT relative aux activités de montagne et de pleine nature qui bénéficient déjà de places réservées dans ce cadre. (*résultats connus mi-avril*)

#### 5. CRITERES EXAMINES

L'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. - **critères géographiques** pour les élèves issus:
  - de milieu rural isolé et défavorisé,
  - des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire\*,
  - dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation
2. - **critères sociaux** pour les élèves issus de familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude (*joindre une notification du service de bourses*) ;
3. - **critères familiaux** : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif;
4. - **critère de parité** : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons ;
5. - **critères scolaires** : tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. (*Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, joindre un avis circonstancié de la commission ad hoc*)

\*Rappel :

#### LISTE DES COLLEGES EN EDUCATION PRIORITAIRE

CORSE DU SUD	HAUTE-CORSE
LES PADULE - AJACCIO ARTHUR GIOVONI - AJACCIO LAETITIA BONAPARTE - AJACCIO PORTO VECCHIO II - PORTO VECCHIO LEON BOUJOT - PORTO VECCHIO JEAN NICOLI - PROPRIANO	<b>SAINT JOSEPH- BASTIA (REP+)</b> DI FIUMORBO - PRUNELLI DI FIUMORBO CASINCA - PENTA DI CASINCA DU CAP - LURI MONTESORO - BASTIA